AVERTISSEMENTS AGRICOLES

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE

ÉDITION DE LA STATION DE CLERMONT-FERRAND
(Tél. 92-97-11 - Postes 440 & 449)
(ALLIER, CANTAL, CORRÈZE, CREUSE, HAUTE-LOIRE, HAUTE-VIENNE, PUY-DE-DOME)

ABONNEMENT ANNUEL 15 F

Régisseur de recettes de la Protection des Végétaux, Cité Administrative d'Assas, rue Pélissier, CLERMONT-FERRAND.

C. C. P. : CLERMONT-FERRAND 5.503-17

Supplément n° 2 au Bulletin n° 44 de MAI 1964.-

A V E R T I S S E M E N T S.-

V I G N E

MILDIOU.- Effectuer un traitement entre le 26 et le 30 Mai (ce traitement qui devra être réalisé avec soin devra être terminé pour cette dernière date).

Ajouter un produit pour traiter en même temps contre l'Oïdium.

BLACK-ROT.- Le traitement conseillé contre le Mildiou est également à effectuer dans les vignes intéressées par le Black-Rot.

VERS DE LA GRAPPE.- Les attaques en provenance du premier vol risquent d'être importantes. Ne pas omettre d'intervenir dans les vignes où les dégâts sont habituels.

C E R I S I E R S

MOUCHE DE LA CERISE.- Sur les variétés intéressées effectuer un traitement avant le 30 Mai. Renouveler ce traitement vers le 10 Juin.

Utiliser un produit à base de D.D.T., de Diméthoate, de Fenthion, de Diazinon ou un Oléoparathion (les utilisateurs de l'un des quatre derniers types de produits pourront retarder les traitements d'une huitaine de jours).

Nous rappelons que l'emploi des produits à base de D.D.T., de PARATHION, de FENTHION et de DIAZINON est interdit pendant les quinze jours qui précèdent la récolte. Cette interdiction est de 7 jours pour les produits à base de Diméthoate.

Clermont-Ferrand, le 25 Mai 1964.

Le Contrôleur chargé des Avertissements Agricoles

A. LECLERC.

L'Inspecteur de la Protection des Végétaux

P. DENIZET.

Imprimerie de la Station de CLERMONT-FERRAND
Directeur-Gérant : L. BOUYX.

P 81

Tirage n° 523 du 25 Mai 1964 - 2.000 exemplaires - ABONNEMENT 1964 - Expédition n° 9.